

Arrêté n°2025-01-21-01 portant composition du bureau présidentiel de la Commission d'expertise scientifique

Section 62

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°CA-02-12-2024-01 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 2 décembre 2024, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-17-23 portant composition de la Commission d'expertise scientifique – Section 62 ;
- Vu le départ à la retraite de Mme Eva DORIGNAC ;
- Vu le procès-verbal de dépouillement en date du 14 janvier 2025 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Composition du bureau présidentiel de la CES section 62 :

Président : Franck ENGUEHARD (PU)
Vice- président : Thomas ROGAUME (PU)
Vice- président : Bruno COUDOUR (MCF)
Vice- président : Florian MOREAU (MCF)

Article 2 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'École nationale supérieure d'ingénieurs ainsi que sa responsable administrative sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 21 janvier 2025

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL